



APPEL A PROJETS VENTE MAISON ECLUSIERE 7 LIEUDIT ECLUSE D'AIGREMONT 25820 LAISSEY

DESCRIPTIF TECHNIQUE

Sur la Commune de Laissey (25820), A BEAUBOIS, 7 Lieudit Ecluse d'Aigremont, une maison éclusière en bord de route éditée sur un niveau et combles aménagées. Comportant une cave accessible par l'extérieur.

Terrain attenant.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

A1021 A BEAUBOIS d'une surface de 315 m²

A1071 A BEAUBOIS d'une surface de 296 m²

Cette maison éclusière comporte deux entrées :

Entrée 1 : pièce 1 RDC

Entrée 1 : pièce 6 ETAGE

Entrée 1 : pièce 2 RDC

Entrée 1 : pièce 7 ETAGE

Entrée 1 : pièce 3 RDC

Entrée 1 : pièce 8 ETAGE

Entrée 1 : pièce 4 RDC

Entrée 1 : pièce 5 RDC

Entrée 2 : pièce 1 RDC



EAU POTABLE - CHAUFFAGE

La maison est reliée au réseau d'eau potable communal géré par la SAUR.
Il n'y a pas d'installation de production d'eau chaude ni de chauffage.

DIAGNOSTICS :

CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB :

« Constat : Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 3 »

ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DU L'AMIANTE

« Il résulte qu'aucun matériel ni produit contenant de l'amiante n'est présent dans les pièces visitées de l'immeuble ».

ETAT RELATIF A L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

« Il résulte que l'installation comporte les anomalies suivantes :

- L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité
- Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre
- Dispositif de protection contre les surintensités adaptées à la section des conducteurs, sur chaque circuit,
- Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs,
- Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage. »

ETAT RELATIF A L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ

« La maison éclusière ne comporte aucune installation intérieure de gaz. »

DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

« Il n'y a pas lieu de produire le diagnostic car la maison éclusière n'est pas équipée de l'une des installations mentionnées par l'article R. 126-16 du Code de la construction et de l'habitation : chauffage, production d'eau chaude sanitaire, refroidissement, ventilation... »

ETAT RELATIF AUX INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT

« L'habitation serait équipée d'une fosse septique dans laquelle serait raccordée l'ensemble des eaux usées de l'habitation. La fosse n'a pas pu être vue le jour du contrôle, elle est donc considérée comme absente. L'installation ne possède aucun système d'assainissement. L'installation est équipée d'une ventilation secondaire non conforme au DTU 64.1. L'installation ne possède pas de ventilation primaire.

Une mise aux normes de l'installation d'assainissement devra être réalisée dans un délai d'un an à compter de la signature de l'acte notarié. »

SERVITUDE

Une servitude de passage du réseau d'eau potable existe sur le bien.

RISQUES NATURELS (INONDATION)

La maison éclusière est située dans le périmètre du plan de prévention des risques naturels approuvé, mis en place le 28 mars 2008, concernant les risques d'inondation.

Fait à Laissey, le 25 Mai 2023,
Le Maire de Laissey,
Dominique MESNIER

